



Valid'action Environnement - Réalisation d'une analyse environnementale

Objectifs et conditions

Préparer l'entreprise à :

- respecter ses obligations réglementaires,
- repérer et maîtriser ses impacts environnementaux spécifiques.

L'aide permet de financer la prestation d'un consultant sélectionné par la CCI pour son expérience des Systèmes de Management environnemental dans l'Entreprise, ses capacités de gestion de groupe et adhérent à la démarche de la CCI (méthode Plan environnement Entreprise) qui propose 6 journées de conseil réparties sur une durée de 4 à 6 mois, réparties comme suit :

- 3 journées collectives de conseil (groupes de 8 entreprises) pour favoriser les échanges d'expériences entre les dirigeants et/ou pilotes environnement :
- * sensibilisation à la norme ISO 14001 et inventaire de l'ensemble des aspects réglementaires,
- * travail en groupe à partir d'outils méthodologiques.
- 3 journées d'accompagnement individualisé sur site :
- * application des outils méthodologiques dans votre entreprise
- * réalisation et validation de l'analyse environnementale en intégrant les thèmes suivants : réglementation ICPE, déchets, eau, air, bruit, sol, énergie, utilisation de produits dangereux, sécurité,
- * décision (avec le consultant) d'engagement dans la mise en œuvre d'une démarche de management environnemental.

Condition :

Les phases préliminaires sont essentielles pour l'engagement de l'entreprise dans une démarche de management environnemental.

Bénéficiaires

PME–PMI industrielles ou de services à l'industrie.

Montant

Subvention représentant jusqu'à 70 % maximum des frais liés à l'accompagnement du bureau d'études missionné par la CCI de Versailles Val-d'Oise Yvelines.

Le montant de la subvention est fonction de l'éligibilité de l'entreprise aux aides de l'ADEME, de l'AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie) et de la DRIRE, partenaires financiers de l'opération.

Financeurs

- ADEME
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- État

Contacts

- 1 contact trouvé*
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles - Val d'Oise - Yvelines

Source

Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise Yvelines
(<http://www.versailles.cci.fr>)

Type d'aide

- Subvention

Informations complémentaires

- Ce dispositif est cofinancé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise Yvelines, l'ADEME Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DRIRE Ile-de-France.
- Ce dispositif est mobilisable sur les départements des Yvelines et du Val-d'Oise.
- Le programme Activ'action Environnement est valable jusqu'à fin 2008.

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.

L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur.

Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : © Institut Supérieur des Métiers, 2002-2007